

La lettre de la CLI

la lettre de la Commission Locale d'Information du CNPE de Cattenom

Édito

La dernière réunion de la Commission locale d'information (CLI), prévue initialement le 28 avril 2020, a dans un premier temps été reportée au 30 juin. Mais en raison des risques sanitaires persistants, il a été décidé de jouer la prudence en annulant la réunion du premier semestre. Toutefois, afin de remplir la triple mission de suivi, d'information et de concertation de la CLI, des documents de synthèse des enjeux et sujets d'actualité ont été préparés par l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) et le Centre nucléaire de production d'électricité (CNPE) de Cattenom. Ils ont été diffusés aux membres de la CLI et mis en ligne sur la page internet de la CLI.

J'ai souhaité maintenir la diffusion de cette Lettre afin de garder le contact avec les habitants environnant la centrale de Cattenom. C'est indispensable pendant cette période extraordinaire. En pages centrales, le CNPE et l'ASN nous expliquent de quelle manière ils ont géré la crise, tout en maintenant leur activité d'exploitation pour le premier, et de contrôle pour le second. Il est important de souligner que la production d'électricité n'a connu aucun arrêt pendant le confinement.

La prochaine réunion publique de la CLI se tiendra, si les conditions sanitaires le permettent, le 5 novembre à 14h au Conseil Départemental de la Moselle à Metz. À cette occasion, la CLI fournira des masques à chacun de ses membres, grâce à un don de la part de l'association nationale des comités et commissions locales d'information (ANCCLI) qui a décidé d'offrir des masques aux 34 CLI françaises. Bonne lecture et prenez soin de vous.

Vice-présidente de la CLI

À LA UNE ●●●

Prévention

La distribution des comprimés d'iode élargie à 71 nouvelles communes

Tenant compte du retour d'expérience de la catastrophe de Fukushima en 2011, l'État a mis à jour le Plan particulier d'intervention (PPI) devant permettre de faire face à une situation d'accident nucléaire. Parmi les mesures qu'il contient, ce PPI prévoit l'extension de la pré-distribution de pastilles d'iode aux riverains dans un périmètre de 20 km autour des centrales nucléaires françaises, contre 10 auparavant.

Le nouveau périmètre du Plan particulier d'intervention étendu à 20 km autour de la centrale de Cattenom concerne à la fois les habitants et les établissements recevant du public (ERP) : écoles, commerces, entreprises, administrations, etc. Cet élargissement sera bénéfique pour le territoire. L'objectif étant de renforcer l'organisation des pouvoirs publics et de préparer la population à réagir en cas d'alerte nucléaire. Les 189 825 riverains des 71 nouvelles communes concernées sont invités à se rendre en pharmacie pour retirer des comprimés d'iode. En effet, les comprimés d'iode stable protègent la glande thyroïde d'une éventuelle contamination en cas d'accident avec relâchement d'iode radioactif. C'est pourquoi ces pastilles sont distribuées de manière préventive aux personnes vivant à proximité d'installations nucléaires.

Comment se procurer des pastilles d'iode ?

Les comprimés sont à retirer gratuitement en pharmacie. Des bons de retrait ont été envoyés aux habitants concernés. Pour ceux n'ayant pas reçu de courrier, il est possible de récupérer des comprimés en présentant un justificatif de domicile. Si vous n'êtes pas riverain mais que vous travaillez dans le périmètre, il incombe à votre employeur de se procurer le nombre de comprimés correspondant à l'effectif du personnel et du public accueilli. Si vous séjournez temporairement dans le périmètre, il incombe à l'ensemble des structures d'hébergement de se fournir en nombre suffisant de comprimés.

alerte nucléaire
je sais quoi faire !

Les nouvelles communes concernées :

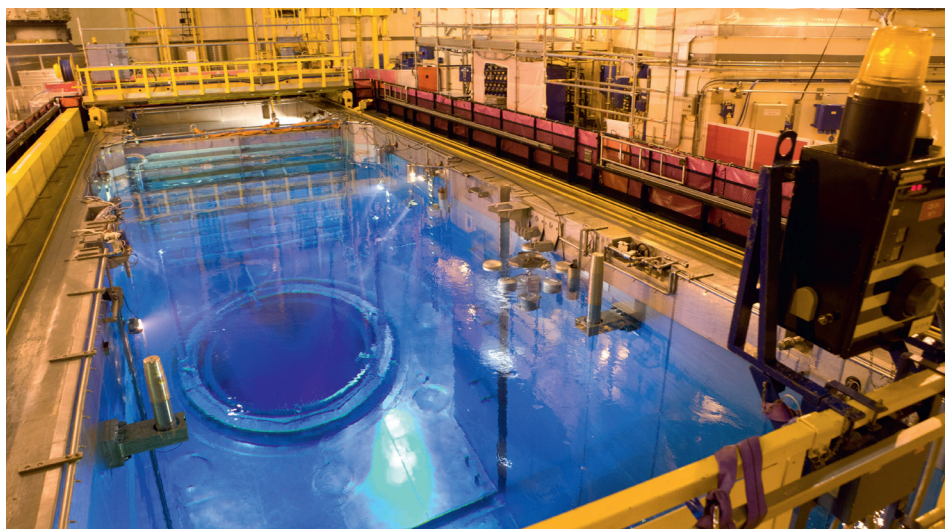
Aboncourt / Algrange / Amnéville / Angevillers / Apach / Audun-le-Tiche / Aumetz / Ay-sur-Moselle / Bertrange / Bettelainville / Bibiche / Boulange / Bousse / Buding / Budling / Chéméry-les-Deux / Clouange / Dalstein / Ebersviller / Fameck / Flévy / Florange / Fontoy / Gandrange / Guénange / Hagondange / Halstroff / Havange / Hayange / Hombourg-Budange / Kédange-sur-Canner / Kemplich / Kirsch-lès-Sierck / Kirschnaumen / Klang / Knutange / Laumesfeld / Launstroff / Lommerange / Luttange / Manderen / Merskirch / Merschweiller / Metzeresche / Metzervisse / Mondelange / Monneren / Montenach / Neufchef / Nilvange / Ottange / Ranguevaux / Rémeling / Richefont / Ritzing / Rochonvillers / Rombas / Rosselange / Rurange-lès-Thionville / Rustroff / Saint-François Lacroix / Sérémange-Erzange / Talange / Trémery / Tressange / Uckange / Veckring / Vitry-sur-Orne / Volstroff / Waldwisse / Waldweistroff

Bilan sûreté

EDF renforce sa rigueur d'exploitation

Après une amélioration en 2018, l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) a relevé en 2019 une baisse des performances de la centrale en matière d'exploitation et de maintenance. Cependant, les indicateurs de mesure de la sûreté ne se détachent pas fortement par rapport à la moyenne des centrales exploitées par EDF. Cette situation appelle un renforcement de la rigueur d'exploitation.

2019 a été une année dense sur le plan industriel avec trois arrêts programmés pour maintenance et contrôles approfondis des unités n° 1, 3 et 4. Lors de ces trois arrêts, plus de 35 000 activités ont été réalisées, mobilisant près de 5 000 intervenants. Dans ce contexte de charge industrielle importante, la centrale de Cattenom enregistre un bilan en retrait sur certains domaines d'exploitation. L'Autorité de sûreté nucléaire a ainsi observé un manque de rigueur dans la préparation ou la réalisation de certaines activités, et des erreurs dans les documents ou lors de certaines interventions sur le terrain, qui n'ont toutefois pas entraîné d'impact sur la sûreté des installations. La capacité à gérer les événements fortuits, le délai de déclaration et la qualité d'analyse des événements significatifs restent satisfaisants aux yeux de l'ASN. EDF a pris la mesure de la baisse de performance et a lancé un plan d'action pour améliorer la rigueur d'exploitation dès la fin de l'année 2019.



Une année marquée par les effets de la canicule

En raison d'un étiage long et important de la Moselle en 2019 et en 2020, le site de Cattenom a dû recourir au fonctionnement en recirculation de la retenue voisine du Mirgenbach,

et la réserve du barrage du Vieux-Pré a été fortement sollicitée en soutien au débit de la Moselle. Les disponibilités en eau pour assurer les fonctions de sûreté, très inférieures à celles nécessaires pour la production électrique, n'ont pas été menacées par cette situation.



Dépassement du taux de légionelles

Le 7 mai 2020, la centrale a détecté un dépassement du seuil du taux de légionelles dans des circuits d'eau fermés de l'aéroréfrigérant de l'unité de production n° 3 (hors zone nucléaire). Les légionelles sont des micro-organismes, parfois pathogènes, naturellement présents dans les milieux naturels chauds et humides (comme les réseaux d'eau chaude et les douches) et qui trouvent un terrain de développement favorable dans l'eau des circuits de refroidissement des centrales. Un renforcement du traitement à la monochloramine a permis de réduire efficacement la prolifération de ces bactéries. Le taux relevé dans les circuits n'a pas eu d'impact sur la santé du personnel et des riverains. Toutefois, s'agissant d'un dépassement réglementaire, une information aux autorités a été réalisée le 11 mai 2020 conformément aux procédures prévues.



Covid-19

Crise sanitaire : protéger la santé des salariés et la sûreté des installations

À la suite de la décision de confinement, la vie du site nucléaire ne s'est jamais arrêtée afin de maintenir sa mission de service public : produire de l'électricité pour garantir la sécurité en approvisionnement du pays.

Durant cette période de crise, le programme de maintenance s'est poursuivi et s'est adapté à la situation sanitaire. Le CNPE de Cattenom a mis en place une organisation spécifique, en lien avec son service de santé au travail. Des actions ont été engagées pour préserver la santé des salariés et celle des prestataires externes, garantir la sûreté nucléaire en toutes circonstances et assurer, pendant la crise et pour les mois à venir, l'approvisionnement du pays en électricité.

Mise en place d'inspections à distance

L'Autorité de sûreté nucléaire a poursuivi son programme de contrôle du site de Cattenom, mais elle a décidé de suspendre la plupart de ses inspections sur site : seules deux inspections sur le terrain ont été réalisées pendant la période de confinement. Elles ont porté sur le contrôle des chantiers et activités de maintenance durant l'arrêt du réacteur 2. Parallèlement, des modalités innovantes de contrôle à distance ont été

mises en place. L'ASN a ainsi pu suivre la gestion par EDF de la situation épidémique dans un contexte de moindre présence sur site des salariés EDF et des prestataires. Deux inspections à distance ont plus particulièrement porté sur la gestion de la maintenance et des essais périodiques, ainsi que sur la préparation des mesures de radioprotection en amont des chantiers. Un regard particulier a été porté par l'inspecteur du travail sur les mesures prises pour la protection des salariés.

LE CHIFFRE 3 000

La centrale de Cattenom a débuté son programme de maintenance en avril 2020 avec l'unité de production n° 2. Dans le contexte sanitaire actuel, le site a, d'une part, décalé certaines activités de 5 mois, et d'autre part, lissé des activités dans le temps afin de garantir la santé des salariés et l'approvisionnement en électricité du pays. Sur son programme de maintenance, environ 10 activités ont été reportées sur un volume de l'ordre de 3 000 activités, permettant de poursuivre le soutien économique auprès des entreprises du territoire.



Événement niveau 1

Des corrections engagées sur certains robinets

Dans le cadre de la réalisation de contrôles sur le circuit d'injection de sécurité des unités de production n° 1 et 2, EDF a détecté des anomalies au niveau de certains systèmes de fixation de robinets de circuits de sauvegarde des installations de Cattenom. Des actions de corrections ont d'ores et déjà été apportées sur les installations, d'autres sont programmées prochainement.

Afin de protéger les opérateurs contre les radiations en cas d'accident grave - un séisme par exemple -, certains robinets des circuits de sauvegarde sont dotés d'un dispositif mécanique permettant de les manoeuvrer à distance. Ces dispositifs reposent sur des structures métalliques fixées au génie civil par des ancrages. Dans le cadre de la réalisation de contrôles en novembre 2019, les équipes d'EDF ont détecté des écarts de conformité au niveau de certains systèmes de fixation de robinets sur le génie civil, lors d'une visite sur le réacteur 1. Ces contrôles ont ensuite été étendus aux autres unités de production.

Des installations qui restent fonctionnelles

La nature des anomalies ne remet

pas en cause la capacité fonctionnelle des systèmes de sûreté concernés puisque l'analyse des non-conformités confirme qu'à tout moment, les installations peuvent rejoindre un état sûr en mobilisant les matériels restés fonctionnels sur une des deux voies redondantes (tous les systèmes de sûreté sont doublés alors même qu'un seul suffirait : si l'un d'eux ne fonctionne pas, le système en réserve s'y substitue). Des corrections à ces anomalies ont été engagées sur les 45 robinets de chacun des 4 réacteurs du site. S'il n'y a pas de conséquences pour la sûreté, la centrale de Cattenom a déclaré à l'ASN, le 12 mars 2020, cet événement significatif au niveau 1 sur l'échelle INES (sur 7 échelons), dans la mesure où des anomalies ont été détectées sur plusieurs matériels.

Fermeture de Fessenheim et bientôt 40 ans pour le réacteur n° 1 de Cattenom

Tous les dix ans, les réacteurs des centrales nucléaires font l'objet de réexamens périodiques de sûreté. Ceux de la centrale de Fessenheim ont été mis à l'arrêt définitif le 22 février et le 29 juin, avant l'échéance de leurs quatrièmes réexamens décennaux. Mais ces réexamens auront tout de même lieu, car ils restent obligatoires pour toute installation nucléaire jusqu'à la fin de son démantèlement : ils porteront donc sur un site arrêté et en attente de son démantèlement.

De son côté, le CNPE de Cattenom est en train de franchir les troisièmes réexamens de ses réacteurs. Les quatrièmes visites décennales démarreront en 2026 avec le réacteur n° 1, qui atteindra alors sa quarantième année de fonctionnement. Les réexamens des installations nucléaires sont l'occasion de conduire une revue de conformité, incluant la gestion des effets du vieillissement et une réévaluation générale de la sûreté du site au regard de l'état de l'art international, de l'évolution des connaissances, des exigences qui seraient applicables à de nouvelles installations et du retour d'expérience de l'exploitation d'installations similaires.

L'ASN prépare déjà la démarche de définition des exigences génériques de sûreté pour les quatrièmes réexamens des réacteurs du palier 1300 MW. Les études génériques demandées à EDF seront planifiées jusqu'en 2026, date à laquelle démarreront les quatrièmes visites décennales des réacteurs de 1300 MWe, qui s'étaleront jusqu'en 2034. La démarche de définition des exigences générales de sûreté pour ces réexamens prévoira une étape de consultation du public. Par ailleurs, chaque réexamen d'un réacteur au-delà de 35 ans d'exploitation donne lieu à une enquête publique.

La lettre de la CLI dans les mairies et EPCI. La Lettre de la CLI du CNPE de Cattenom est désormais uniquement disponible dans les mairies et EPCI du PPI. Vous pouvez consulter ou télécharger tous les numéros, accessibles également en allemand, sur le site du Département de la Moselle. www.moselle.fr/cli

La lettre de la CLI – N° 21 – 1^{er} semestre 2020. Éditée par le Département de la Moselle. Directeur de la publication et rédacteur en chef: Patrick Weiten, Président du Département de la Moselle. Conception éditoriale et graphique, rédaction: **TEMA**, 03 87 69 89 06. Impression: Imprimerie Départementale. N° ISSN: en cours. Dépôt légal: août 2020. Tirage: 6 050 exemplaires.



Les membres de la CLI

Avec voix délibérative

Élus | **Jean-Marie MIZZON**, Sénateur de la Moselle | **Isabelle RAUCH**,

Députée de la circonscription de Thionville-Est, Conseillère Départementale

du canton de Metzervisse | **Dr Khalité KHALIFE**, Conseiller Régional

| **Pierre ZENNER**, Conseiller Départemental du canton de Metzervisse

| **Pauline LAPOINTE-ZORDAN**, Conseillère Départementale du canton

de Thionville, Vice-Présidente du Département | **Olivier RECH**, Conseiller

Départemental du canton de Thionville | **Rachel ZIROVNIK**, Conseillère

Départementale du canton de Yutz, Vice-Présidente du Département et

de la CLI de Cattenom | **Patrick WEITEN**, Conseiller Départemental du

canton de Yutz, Président du Département | **Katia MULLER**, Conseillère

Départementale du canton de Bouzonville | **Laurent STEICHEN**, Conseiller

Départemental du canton de Bouzonville, Vice-Président du Département.

1 représentant de la CC de Cattenom et Environs | 1 représentant de

la CA Portes de France – Thionville | 1 représentant de la CC de l'Arc

Mosellan | 1 représentant de la CC Bouzonvillois Trois Frontières

1 représentant de la CA du Val de Fensch | 1 représentant de la

CC du Pays Haut – Val d'Alzette | 1 représentant de la CC Rives de

Moselle | 1 représentant de la CC du Pays Orne-Moselle | Le Maire

de Cattenom, **Bernard ZENNER**

4 associations de protection de l'environnement | Institut Européen

d'Écologie Association pour la Sauvegarde de la Vallée de la Moselle (ASVM)

| Confédération de la Consommation, du Logement et du Cadre de vie

(CLCV) | Fédération de la Moselle pour la Pêche et la Protection du

Milieu aquatique.

4 représentants des organisations syndicales de salariés | Union

départementale CFE-CGC de la Moselle | Union départementale CFDT de la

Moselle | Union départementale CGT de la Moselle | Union départementale

des Syndicats de la CFTC de la Moselle.

6 personnes qualifiées et représentants du monde économique | Le

Directeur Général des Services Départementaux | Le Directeur

Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Moselle | Un

membre de la Commission « Énergie » du Conseil Économique, Social et

Environnemental du Grand Est, désigné par son assemblée | Un représentant

du milieu industriel désigné par la Chambre de Commerce, d'Industrie et de

Services territoriale de Moselle | Un représentant de la profession agricole

désignée par la Chambre d'Agriculture de la Moselle | Un représentant du

Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins.

12 membres issus de la Grande Région | **Andreas LUDWIG**,

Adjoint au Maire de Trèves | **Günther SCHARTZ**, Landrat du Landkreis

Trèves-Saarburg | **Marianne RUMMEL**, BUND | **Fabian SCHICKER**,

ADD Trèves (Rhénanie-Palatinat) | **Daniela SCHLEGEL-FRIEDRICH**,

Landrätin du Landkreis Merzig-Wadern | **Thomas SEILNER**, Agent du

ministère de l'Environnement et de la Protection des consommateurs du

Land de Sarre | **Michael GRITTMANN**, BUND (Sarre) | **Luc FELLER**,

Haut-Commissaire à la Protection Nationale du Grand-Duché de

Luxembourg | **Dan BIANCALANA**, Échevin de la Ville de Dudelange et

représentant du SYVICOL | **Dan MICHELS**, Lëtzebuurger Aktionskomité

géint Atomkraft (Luxembourg) | **Jean-Paul DONDELINGER**, Bourgmestre

de la Commune d'Aubange | **Céline TELLIER**, Ministre de l'Environnement,

de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal de la Wallonie

(Belgique).

Avec voix consultative

2 représentants des services de l'État | **Thierry HEGAY**, Sous-Préfet

de Thionville | **Sylvain GENY**, Chef du SIDPC.

1 représentant de l'Agence Régionale de Santé (ARS) de

Lorraine | **Lamia HIMER**, Déléguée territoriale pour la Moselle.

2 représentants de l'exploitant | **Thierry ROSSO**, Directeur du

CNPE | **Coralie DUPONT**, Cheffe de mission Communication du CNPE.

2 représentants de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) | **Hervé**

VANLAER, Délégué territorial | **Pierre BOIS**, Chef de la division de

Strasbourg.

Membres observateurs, sans voix délibérative

2 membres observateurs permanents | **Didier OSSEMOND**, Président

du GIM'Est | **Roger SPAUTZ**, Greenpeace Luxembourg.